

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE L'AISNE

## **DÉLIBÉRATION N° 2024-050**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **DE LA COMMUNE DE POMMIERS**

-----  
Séance du 10 DÉCEMBRE 2024  
-----

### NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil : 14  
En exercice : 15  
Votants : 15

### DATE DE CONVOCAION

06.12.2024

### DATE D’AFFICHAGE

06.12.2024

L’an deux mil vingt-quatre, le dix décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de Pommiers, légalement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur GRANDO Anthony, Maire.

Présents : DENUNCQ Isabelle, LAMBIEL Virginie, RUSSEAU Olivier, Adjoint ; PANNET Annick, ALVES Diamantino, BRACONNIER Marie-Pierre, CRÉPIN Dominique, DAYDÉ Gérald, DUPART-CACHERA Lionel, GADRET Gilles, OROY Angélique, OSORIO Magali, OUDART Claudine.

Absent(s) excusé(s) : GUSTAVE Jean-Michel, pouvoir à M. RUSSEAU.

Monsieur CRÉPIN Dominique a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

### ***Objet : Défense incendie – Stabilisation d’un accès à l’Aisne.***

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2225-1 à L.2225-4, L.2122-27 et R.2225-1 à 10 ;

Vu le décret n ° 2015-235 du 27 février 2015 relatif à la défense extérieure contre l’incendie ;

Vu l’arrêté interministériel du 15 décembre 2015 fixant le référentiel national de la défense extérieure contre l’incendie ;

Vu l’arrêté préfectoral du 11/07/2017 portant approbation du règlement départemental de défense extérieure contre l’incendie (RDDECI) de l’Aisne ;

Considérant la nécessité réglementaire de lister les points d’eau incendie présents sur le territoire de la commune de POMMIERS sur lesquels portent les pouvoirs de police spéciale DECI du Maire ;

Considérant la nécessité d’actualiser la base de données détenue par le Service Départemental d’Incendie et de Secours de l’Aisne aux points d’eau incendie situés sur le territoire de la commune de POMMIERS ;

Vu le compte rendu du Service Départemental d’Incendie et de Secours de l’Aisne du 02/10/2024 ;

Considérant qu’il est nécessaire de renforcer la couverture de la Commune en matière de défense extérieure contre l’incendie ;

Il est proposé la stabilisation d’un accès pompier à l’Aisne.

Le Conseil Municipal dans sa séance de ce jour, suite à la présentation faite par Monsieur le Maire :

▫ Décide la stabilisation d’un accès pompier à l’Aisne.

- Retient le devis de l'entreprise EIFFAGE (02220 CIRY SALSOGNE) qui s'élève à 8.260,00 € HT / 9.912,00 € TTC.
  - Sollicite auprès de GrandSoissons Agglomération une subvention au titre du Fonds de concours (thématique Sécurité) à hauteur de 50 % du montant total HT, soit 4.130 €.
- Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal.

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	15	0	0

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme au registre*

Le Maire  
Anthony GRANDO

